



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/6/Add.1
30 juin 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante et unième réunion
Montréal, 5 – 9 juillet 2010

Addendum

**ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS RETARDÉS ET
PERSPECTIVES DES PAYS VISÉS A L'ARTICLE 5 À SE CONFORMER
AUX PROCHAINES MESURES DE REGLEMENTATION
DU PROTOCOLE DE MONTREAL**

Ce document est émis afin de :

- **Ajouter** les sous-paragraphes suivants à la recommandation, au paragraphe 61, comme suit :
 - d) Annuler, d'un commun accord entre le gouvernement de la Roumanie et l'ONUDI, les éléments restants du plan de gestion de l'élimination finale du projet sur la production/consommation de tétrachlorure de carbone utilisé comme agent de transformation en Roumanie (ROM/PAG/50/INV/36) dans le cadre de l'établissement d'une nouvelle chaîne de production sans tétrachlorure de carbone;
 - e) Demander à l'ONUDI de retourner avant la 62^e réunion les sommes restantes du projet sur la production/consommation de tétrachlorure de carbone utilisé comme agent de transformation en Roumanie (ROM/PAG/50/INV/36).

Annexe I